

Omar KHALAF

CHATIMENT SANS CRIME ?
VIE ET MORT D'ANTHONY WOODVILLE, COMTE DE RIVERS
AU SERVICE D'ÉDOUARD IV D'ANGLETERRE¹

Décapitation.

Cela fut la peine infligée à Anthony Woodville, comte de Rivers, par le nouveau roi d'Angleterre, Richard III, couronné quelques jours avant.

Le crime ? Aucun.

Rivers fut capturé alors qu'il remplissait son devoir en tant que gardien du nouveau roi, Édouard V, fils de douze ans du souverain décédé quelques jours avant, en avril 1483. Le Conseil du royaume, pour éviter une crise liée au vide de pouvoir, s'organisa tout de suite pour le couronnement. La reine Elizabeth, la sœur de Rivers, avait toutes les raisons pour accélérer l'arrivée de son fils et le voir sur le trône. Elle craignait la haine de nombreux membres de la cour, même au sein de la famille royale. Surtout Richard, frère du défunt roi et alors duc de Gloucester qui, suite à l'un des plus célèbres coups de l'histoire anglaise, se serait emparé du trône.

Plusieurs sources nous rapportent l'histoire de ce qui arriva pendant ces mois troublés. Parmi elles, quelques chroniques contemporaines aux événements racontés comme la *Croyland Chronicle*, probablement composée dans un environnement favorable à la reine, le *De occupatione regni Anglie per Riccardum Tercium*, libelle composé par Domenico Mancini, ambassadeur milanais à Londres, et les *Mémoires* de Philippe de Commines. Plus tard, mais toujours fiable, est l'*Histoire de Richard III* de Thomas More, composée entre 1512 et 1519. On fera référence à ces trois témoignages au cours de cet article.

Les Woodville avaient de nombreux ennemis dans la noblesse. William, Lord Hastings, chambellan d'Édouard IV, était un adversaire acharné de la reine Élisabeth. Il envoya immédiatement un message à Gloucester, alors seigneur des régions du nord, où il l'informait de la mort de son frère en lui demandant de revenir à Londres, escorté par un grand groupe armé. Pendant ce temps, il essayait de convaincre le Conseil royal de la nécessité que le même Gloucester épaulât le nouveau roi comme patron, jusqu'à l'âge adulte. Cela aurait considérablement réduit le pouvoir des Woodville, qui, après le couronnement du jeune Édouard, serait devenu illimité. Certaines chroniques racontent qu'Édouard IV avait nommé son frère Protecteur du futur roi². Cependant, il n'y a pas de preuves tangibles de ce fait. La seule version du testament d'Édouard survivante est

1. Je remercie mon directeur de recherche, Monsieur le Professeur Leo Carruthers, pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

2. En fait, Mancini rapporte que « Eodem testamento ut ferum Riccardum fratrem, Closestorium ducem, protectorem liberorum et regni fecit », « On raconte que dans ce même testament il [Édouard] nomma son frère Richard, duc de Gloucester, protecteur de ses fils et du royaume ». D. Mancini, *The Usurpation of King Richard the Third*, éd. par C. A. J. Armstrong, Londres, Oxford UP, 1936, p. 72-73. La traduction est mienne. Cette version est généralement acceptée par les historiens. Voir *inter alios* R. Horrox, « Edward IV (1442–1483) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2004; éd. en ligne, septembre 2011.

datable au 20 juin de 1475, et là le roi semble avoir négligé l'éventualité de sa mort avant la majorité du prince³. En effet, aucun document officiel de l'époque ne se réfère à cet ordre⁴.

Comme on le verra plus en détail de suite, Rivers rencontra Gloucester à Northampton. Le convoi royal l'avait précédé, et dès ce moment le roi était plus au sud, à Stony Stratford, près de Grafton Regis, résidence d'origine des Woodville. Au début, Gloucester fit semblant d'être amical à l'égard de Rivers. Les historiens racontent qu'ils dînèrent ensemble. Mais le lendemain matin Gloucester saisit Rivers et alla à Stony Stratford, là où il brisa la compagnie royale et il prit le contrôle d'Édouard.

Quelques mois plus tard, en juin, Gloucester fit déclarer au parlement l'illégalité du mariage entre Édouard IV et Elizabeth Woodville et, en conséquence, l'exclusion de ses enfants de la ligne de succession, et se fit couronner roi d'Angleterre. Édouard et son frère Richard furent emprisonnés dans la Tour de Londres. On ignore le sort qu'ils subirent. Certains spéculent sur leur mort à la suite de problèmes de santé⁵. D'autres (plus nombreux, en fait, et plus raisonnablement), soupçonnent que Richard a ordonné leur mort, pour éliminer à la racine le danger de leur prétention future au trône⁶. Les événements liés aux deux enfants feront naître la légende des Princes de la Tour.⁷

Bien que la mort de ses neveux soit le crime le plus grave imputable au nouveau souverain, il n'était certainement pas le seul. En fait, Richard n'a jamais hésité à éliminer tous les obstacles entre lui et le trône. Le même Hastings sera exécuté sans procédure régulière, coupable d'avoir émis des doutes quant à la légitimité des revendications de Richard contre le jeune Edward. Le même sort sera subi par Rivers, le principal protagoniste de notre réflexion.

Qui est Anthony Woodville, comte de Rivers ? Et quelle était son implication dans les difficiles événements de 1483 ?

Né vers 1440, Anthony est le fils de Richard Woodville et Jacquette de Luxembourg. Richard, fidèle écuyer de Jean, duc de Bedford et oncle d'Henri VI d'Angleterre, épousa à la mort de son maître sa veuve, Jacquette, descendante d'une des familles les plus importantes du duché de Bourgogne⁸. Partisans des Lancaster dans la Guerre des Deux Roses, Richard et Anthony furent faits prisonniers par Édouard (alors duc de York et comte de March) à Calais après la victoire des York dans la bataille de Towton en 1461. Toutefois, avec la prise de pouvoir d'Édouard (couronné Édouard IV dans la même année), les Woodville se réconcilièrent avec York. Le tournant pour la famille eut lieu en 1464 lorsque le roi épousa Elizabeth, la sœur d'Anthony, plus âgée que le roi et veuve de Sir John Gray, un lancastrien mort dans la bataille de Towton⁹. Après ce mariage, l'ascension

3. S. Bentley, *Excerpta Historica*, Londres, Bentley, 1833, p. 366 et ss.

4. Cette absence a poussé certains historiens à mettre en doute la légitimité des prétentions de Gloucester. Voir *inter alios* Hicks, *Edward IV*, Londres, Oxford University Press, 2004, p. 226-228.

5. Une étude très intéressante sur ce sujet a été effectuée par A. Carson, *Richard III. The Maligned King*, Stroud, The History Press, 2008.

6. Voir *inter alios* M. A. Hicks, *Edward V. The Prince in the Tower*, Stroud, Tempus, 2004.

7. Voir, *inter alios*, A. Weir, *The Princes in the Tower*, New York, Ballantine, 1992.

8. Elle était fille de Pierre I de Luxembourg, comte de Saint Pol et de Marguerite de Baux. Sa famille faisait partie de la branche cadette de la maison de Luxembourg.

9. Cette union causa une forte résistance de la part de Richard Neville, duc de Warwick et appelé *the Kingmaker*, « le faiseur des rois ». Allié puissant d'Édouard, il avait soutenu les négociations pour le

politique des Woodville fut irrésistible. Toutefois, la famille dut avoir affaire à la résistance et au mépris des plus grands nobles d'Angleterre, qui se voyaient privés de titres et de postes qui leur avaient toujours appartenu par noblesse de sang. La reine Élisabeth fit tout ce qui était en son pouvoir pour promouvoir l'ascension de ses parents. Son père fut nommé comte de Rivers, titre qui passa à Anthony après sa mort, en 1469. Thomas Grey, l'un des deux fils qu'Élisabeth avait eus de son mariage précédent, fut nommé marquis de Dorset. Les sœurs de la reine furent alliées aux plus grandes familles anglaises de l'époque, en nouant des liaisons importantes et bénéfiques¹⁰. En outre, les hommes de la famille entrèrent directement dans la vie politique du royaume. Anthony, son père et Dorset étaient membres du Conseil du roi, une charge qui était traditionnellement occupée par les grands nobles. En outre en 1471, à la naissance d'Édouard, Prince de Galles et héritier du trône, Rivers fut nommé par le roi comme son tuteur, responsable de son éducation et chef de son Conseil. Le deuxième fils que la reine avait eu de ses premières noces, Richard Grey, rejoint le Conseil du Prince. Tout cela représenta un danger potentiel aux yeux des puissants du royaume, car de cette façon Édouard aurait confié le sort du pays à l'influence des Woodville.

L'ascension politique de la famille était certainement l'objectif majeur de la reine, on pourrait même dire le but de sa vie. Mais Rivers avait-il la même ambition?

À partir des récits des premiers historiens, sa figure semble s'écarter sensiblement de la mauvaise réputation qui caractérise la famille¹¹. Commynes le décrit comme « un tres gentil chevalier »¹² et More comme « a right honorable man, as valiant of hand as politic in counsel », « un homme très honorable, si courageux avec des armes comme prudent dans ses conseils »¹³. Dans son *De occupatione*, Mancini présente la figure de Rivers en totale opposition aux vices et à la malice d'Édouard IV :

Dominus vero de Rivera semper habitus est vir gratus, gravis, et iustus omnique vita probatus: qui nemini unquam in tanta fortuna obfuerit, pluribus profuerit: propterea primogeniti regis curam et vite modum commissum habuit.

D'autre part, le seigneur de Rivers a toujours été considéré comme un homme courtois, sérieux, juste, et testé par les vicissitudes de la vie. Quel que soit son prospérité, il avait blessé personne ; au contraire, il bénéficia de nombreux : et donc il avait reçu le charge du soin et de la direction du fils aîné du roi¹⁴.

mariage du nouveau roi avec la belle-sœur du roi Louis XI de France. L'échec de sa politique matrimoniale et l'ascension des Woodville au sein de la cour causèrent sa rébellion et sa défaite définitive dans la bataille de Barnet en 1471.

10. M. Hicks, « Elizabeth (c.1437–1492) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2004 ; éd. en ligne, septembre 2011.

11. À ce propos, voir G. Richardson, *The Popinjays: a History of the Woodville Family and an Account of their Involvement during the Late Medieval Age*, Shipley, Baildon Books, 2000.

12. P. de Commynes, *Mémoires, Livres IV-VI*, présentation et traduction par J. Dufournet, Malesherbes, GF Flammarion, p. 30.

13. T. More, *The History of King Richard the Third*, éd. par G. M. Logan, Bloomington, Indiana UP, 2005, p. 18. La version originale de l'œuvre est en latin.

14. D. Mancini, *The Usurpation*, p. 83.

Sans doute, dans son rôle de Gardien du Prince, Rivers acquit une grande puissance, surtout quand le roi ordonna le déménagement de l'enfant à Ludlow en 1473, afin qu'il supervisât l'administration de ses terres en tant que prince de Galles à travers le Conseil. Le Conseil était composé de la Reine, Rivers, Grey et d'autres personnages qui gravitent autour des Woodville. Même Gloucester faisait partie du Conseil, mais son influence sur le Prince était minime. En fait, jamais Gloucester ne participa aux réunions du Conseil car il était seigneur des régions du Nord. Les Woodville, cependant, profiteront de leur position pour forger de nouvelles alliances et créer un Conseil largement favorable pour eux, de manière à diriger selon leur volonté le gouvernement d'une zone importante du royaume anglais comme les Pays de Galles. Cependant, malgré sa position privilégiée, il semble que Rivers ne fut pas un fervent promoteur de la politique des Woodville. Ses fréquents voyages en Bourgogne, en Italie, en Espagne et ses séjours à Calais en tant que capitaine de la garnison de la ville, en fait, le portèrent à être parfois loin de Ludlow. La gestion politique des Woodville au Pays de Galles, au contraire, semble être effectuée par Grey, qui, comme nous le montrent les documents de l'époque, présidait régulièrement le Conseil du Prince et finit par jouir d'une telle considération que, dans les nouvelles ordonnances introduites par le roi peu avant sa mort en 1483, il fut élevé au même niveau que Rivers au sein du Conseil.

En fait, il semble que l'intrigue politique ne passionnait pas Rivers, contrairement à la plupart de sa famille. En 1460 il épousa Élisabeth, fille et héritière de Thomas, seigneur de Scales. Ce mariage lui permit d'entrer dans le Parlement comme Lord Scales. Après la mort d'Élisabeth en 1473, la reine se mobilisa pour organiser l'union de son frère avec une femme de haut lignage. Sous son influence, en 1477 Édouard le proposa comme époux pour Marguerite de Bourgogne et en 1478 pour une autre Marguerite, la sœur du roi Jacques III d'Écosse. Aucun des deux plans n'arriva à bon port. Enfin, en 1490, Rivers épousa Anne Haute, fille du duc de Somerset.¹⁵ Cette union semble confirmer son indifférence pour sa propre ascension politique et celle de sa famille. Homme d'armes, de lettres et fervent chrétien, Rivers incarne au contraire toutes les qualités typiques d'un chevalier de romans courtois.

Célèbre est sa joute en 1466 avec Antoine, comte de la Roche, fils naturel de Philippe III, duc de Bourgogne, appelé le Bâtard de Bourgogne. La lettre que Rivers envoya à Antoine avec les termes du défi a tout le parfum d'un roman de chevalerie. En fait, elle raconte que Rivers fût invité par sa sœur la reine et ses dames à entreprendre une action courtoise pour elles et qu'elles lui donnèrent comme gage de cette entreprise un collier avec un pendentif qu'il appelle la « fleur de souvenance ».¹⁶

En réalité, il semble que la joute eut aussi des répercussions d'ordre politique : deux ans plus tard, en effet, sera célébré le mariage de la sœur du roi Édouard, Margaret, avec le frère du Bâtard, Charles, qui deviendra duc de Bourgogne, connu sous le nom de Charles le Téméraire. Cependant, il semble que Rivers n'ait pas joué un rôle concret dans les négociations. Cela confirme encore le fait qu'il préférerait les activités chevaleresques aux complots politiques.

15. Certains ont supposé que l'intérêt de Rivers pour Anne était limité exclusivement à son héritage. En fait, à travers son mariage il pouvait aussi avancer des prétentions sur le duché de Beaufort. Voir M. Hicks, « Anthony Woodville, Earl Rivers (c.1440–1483) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford UP, 2004; éd. en ligne, septembre 2011.

16. Voir Appendice.

Rivers était aussi un bon chrétien : il se rendit en de nombreux lieux saints, y compris Rome, Bari et Saint-Jacques de Compostelle. En 1471, il s'organisa aussi pour entreprendre une croisade contre les Maures au Portugal, bien que l'exploit ne fût jamais accompli. Lors de son voyage à Rome, le Pape Sixte VI l'investit de la charge de « défenseur du siège apostolique dans le royaume d'Angleterre »¹⁷. Sa dévotion était si grande qu'au moment de sa mort il portait une haire, en signe de contrition et de pénitence, qui devint un objet de dévotion exposé dans l'abbaye de Doncaster.

Une autre activité à laquelle Anthony consacrait beaucoup d'énergie est la littérature. De fait, il traduisit des œuvres françaises, comme les *Proverbes moraux* de Christine de Pizan, le *Traictié des quatre choses derrenieres* de Jean Miélot et, surtout, *Les ditz moraux des philosophes* de Guillaume de Tignonville. Ce dernier ouvrage, traduit sous le titre *Dicts and Sayings of the Philosophers*, est particulièrement important, parce qu'il fut le premier livre imprimé par Caxton en Angleterre portant l'année de publication, en 1477. Il ne fait aucun doute que les *Dicts and Sayings of the Philosophers*, mais aussi les autres traductions de Rivers, servaient à l'éducation du prince. Comme requis par l'ordonnance de 1473 d'Édouard IV au sujet de l'éducation de son fils, l'héritier était obligé d'écouter ou de lire des histoires appropriées pour un futur roi¹⁸. Et la série de préceptes moraux et éthiques contenus dans *Dicts and Sayings of the Philosophers* est très similaire à celle d'un miroir des princes¹⁹.

Le fait que, d'après l'épilogue de Caxton, Rivers traduisit l'œuvre de Tignonville pour l'éducation du Prince Édouard démontre un vif intérêt du comte pour la diffusion de la culture et, peut-être, un orgueil non dissimulé pour la diffusion de ses œuvres imprimées. Les autres textes traduits par lui, probablement eux-mêmes destinés à l'éducation d'Édouard, furent publiés par Caxton²⁰.

Outre l'éducation littéraire, politique et morale, le tuteur avait également la tâche de transformer le prince en futur guerrier. La même ordonnance prévoit qu'Édouard remplisse « such convenient disportes and excercyses as behoveth his estate to have experience in » « toutes les activités physiques et les exercices auxquelles une personne de son état se

17. C'est William Caxton qui nous donne cette information, dans l'Épilogue de son édition des *Dicts and Sayings of the Philosophers*. Voir W. B. J. Crotch, *The Prologues and Epilogues of William Caxton*, EETS O.S. 176, Londres, Oxford UP, 1927, p. 18-19.

18. J. Nichols, *A Collection of Ordinances and Regulations for the Government of the Royal Household*, Londres, Society of Antiquaries, 1790, p. 28. L'article donne une idée de l'importance du rôle éducatif que le roi attribua à Rivers : « [we will] that none man sytt at his boarde but such as shal be thought by the dyscretyon of the sayd Earle Ryvers, and that that then be reade before him, such noble storyes as behoveth a Prynce to understande; and knowe that the communicatyon at all tymes in his presence, be of vertu, honor, cunninge, wisdom, and deedes of worshippe, and of nothing that should move or styrrer him to vyces. », « Nous décrétons que aucun homme ne s'assoit à sa table sauf que qui le mentionné Comte de Rivers croie opportun par sa propre discrétion et que nobles histoires soient lui lues, comme il faut qu'un Prince écoute ; et [nous voulons] savoir que les discours qui sont fait devant de lui soient toujours concernent la vertu, l'honneur, la sagesse, et actes de fois, et de rien qui pourrait lui conduire ou tenter aux vices ».

19. Cet aspect a été partiellement traité par J. R. Goodman, « William Caxton and Anthony Woodville, Translators: the Case of *The Dictes or Sayengis of the Philosophes* », *New Comparison*, xii, 1991, p. 7-27.

20. Les *Dicts* furent publiés en 1477, en 1480 ca. et en 1489 par Caxton. Une autre édition apparut en 1528 par Wynkyn de Worde. La traduction du *Traictié des quatre choses derrenieres*, connu sous le titre de *Cordyal*, fut publié par Caxton en 1477 et par de Worde en 1496 ca. et la des *Proverbes Moraulx (Moral Proverbs)* par Caxton en 1478.

doive dédier »²¹. Le même Mancini déclara que le prince était engagé en de nombreuses activités visant à renforcer son corps²². Il savait certainement monter à cheval et tirer à l'arc et Rivers avaient probablement déjà commencé à lui enseigner l'art de la joute²³.

En outre, il semble que Rivers et Édouard eussent établi un lien d'affection profonde qui transcendait les contraintes formelles. En effet, le prince nourrissait une grande admiration pour son oncle maternel, car, comme mentionné ci-haut, il incarnait toutes les vertus typiques d'un chevalier médiéval, le courage, le dévouement et l'amour pour la culture. Cette admiration était évidente dans l'un des épisodes les plus tragiquement importants de leur vie.

On revient alors à l'épisode décrit au début, le coup de Gloucester, la capture de Rivers et l'enlèvement d'Édouard. Quelles sont les raisons qui justifient le traitement réservé à Rivers et la peine de mort à laquelle il fut condamné par la suite ? Rivers avait fait son devoir en tant que chef du Conseil d'Édouard, qui avait été convoqué à Londres pour le couronnement. En outre, la bonne foi de Rivers était évidente par l'attitude qu'il montrait envers Gloucester quand ils se réunirent à Northampton. Le convoi du roi, comme on l'a vu, était plus au sud, à Stony Stratford. Jusqu'à ce moment, Édouard était escorté par Rivers et une petite armée. Peu de temps avant, à Northampton, ils avaient été rejoints par Grey, envoyé par la reine avec de nouvelles dispositions. Très probablement, Élisabeth les pressait de ne pas perdre de temps et de rejoindre Londres dès que possible. Arrivé à Stony Stratford, Rivers décida d'arrêter le convoi pour la nuit et de trouver un logement pour Édouard. À la nouvelle que Gloucester venait d'arriver à Northampton accompagné par Buckingham, Rivers et Grey retournèrent à la ville pour le recevoir. C'était probablement un geste de conciliation envers le frère du souverain défunt, qui avait subi l'affront de ne pas être attendu à Northampton par le convoi royal. Ce choix fut certainement dicté par la volonté de la reine. Selon Mancini, le jeune roi commanda à Rivers d'aller à la rencontre de Gloucester²⁴. Pour le chroniqueur de Croyland, au contraire, ce fut une décision diplomatique prise par Rivers²⁵. En tout cas, la rencontre de Rivers avec Gloucester suggère que le premier ne nourrissait aucun soupçon envers le second. Selon Mancini, mais aussi selon Thomas More, le rendez-vous fut plutôt heureux. Mancini déclare : « [Rivers] benigne suscipitur: et nocte illa ex magna parte convivio absunta, ambo somnum petunt », « Rivers fut bien accueilli [par Gloucester] : et après qu'ils eurent passé une grande partie de la nuit en convivialité, les deux allaient dormir »²⁶.

Le lendemain, Rivers aurait escorté Gloucester et Buckingham auprès du roi pour poursuivre leur voyage à Londres. Mais pendant la nuit, Gloucester fit capturer ses deux hôtes, pris complètement au dépourvu. Ensuite, il poursuivit vers Stony Stratford, où il dispersa l'escorte du roi, et il essaya de justifier la prise de Rivers et Grey en déclarant qu'ils étaient en train de conspirer contre lui.

21. J. Nichols, *A Collection of Ordinances and Regulations*, p. 28.

22. « Ibi equis et canibus aliisque iuvenilibus studiis ad corpus confirmandum indulgebat », « Là [en Galles] il se dédia aux chevaux, aux chiens et à toutes activités pour le renforcement de son corps ». D. Mancini, *The Usurpation of Richard III*, p. 84-85.

23. Voir M. Hicks, *Edward V*, p. 70-82.

24. D. Mancini, *The Usurpation of Richard III*, p. 92-93.

25. *Ingulph's Chronicle of the Abbey of Croyland, with the Continuations of Peter of Blois and Anonymous Writers. Translated from the Latin with Notes by Henry T. Ryley*, Londres, Henry G. Bohn, 1854, p. 486.

26. Mancini, *The Usurpation of Richard III*, p. 92-93.

La réaction du souverain, selon Mancini, révèle le caractère de l'enfant et son attachement à Rivers et à sa famille maternelle. Il répondit à son oncle qu'il se servait des mêmes ministres que son père lui avait donnés et, tout en restant prudent, il était certain qu'ils étaient bons et fidèles. Il n'avait jamais vu quelque chose de mal en eux et il voulait rester avec eux²⁷. En outre, selon More il déclara : « [...] in good faith, I dare well answer for mine uncle Rivers and my brother here, that they be innocent of any such matters », « en bonne foi, je bien garantirai pour mon oncle Rivers et mon frère, qu'ils sont innocents de toutes ces accusations »²⁸. Cependant, la force de Gloucester était trop grande pour Édouard parce qu'il s'y opposa. Ainsi, le jeune roi fut bien obligé d'accepter la réalité. Selon More, « he wept and was nothing content; but it booted not », « il pleura et il n'était pas content ; mais c'était inutile »²⁹.

Les vertus morales de Rivers sont aussi évidentes pendant sa captivité. Selon More, la nuit de son arrestation, Gloucester envoya à Rivers de la nourriture de sa propre table en l'invitant à être heureux, parce que tout se serait passé pour le mieux. Rivers remercia Gloucester, mais il pria le valet d'apporter la nourriture comme les mots reconfortants de son maître à Grey, qui, en étant plus jeune et moins expérimenté, aurait sûrement davantage besoin d'être consolé³⁰. Probablement, Rivers présageait leur sort.

Mais la condamnation que le futur Richard III lui aurait réservée est-elle proportionnée à son crime, s'il y eut vraiment un crime ? L'accusation que le nouveau roi lui lança est celle de trahison. Et la trahison n'est punie que par la mort. Cependant, il faut tenir compte de deux éléments de base : premièrement, le crime de trahison s'applique uniquement envers la figure du souverain, et à l'époque Richard était encore duc de Gloucester et le jeune Édouard roi *de facto*.

Le soi-disant *Treason Act*, rédigé en 1351 sous le règne d'Édouard III, et encore en vigueur dans sa forme substantielle, identifie précisément les cas de trahison. Ci-dessous on peut lire le premier article :

Auxint perceo que diverses opinions ount este einz ces heures que cas, quant il avient doit estre dit treson, & en quel cas noun, le Roi a la requeste des Seigneurs & de la Corte, ad fait declarissement que ensuit, Cest assavoir ; quant homme fait compasser ou ymaginer la mort notre Seigneur le Roi, ma dame sa compaigne, ou de lour fitz primer & heir; ou si homme violast la compaigne le Roi, ou leisnesce fill le Roi nient marie, ou la compaigne leisne fitz & heir du Roi ; & si homme leve de guerre contre notre dit Seigneur le Roi en son Roialme, ou soit aherdant as enemys notre Seigneur le Roi en le Roialme, donant a eux eid ou confort en son Roialme ou par aillours, & de ceo prevablement soit attent de overt faite per gentz de lour condicion, et sihomme tuast Chancellor, Tresorer, ou Justice notre Seigneur le Roi del un Baunk ou del autre, Justice en Eir & des assises & toutes autres Justices assignez a oier & terminer esteiantz en leurs places en fesantz leurs offices : et fait a entendre qen les cases suisnomez doit estre ajugge treson a notre le Roi & a sa roial Majeste³¹.

27. *Ibidem*, p. 94.

28. More, *The History*, p. 24. La traduction française est mienne.

29. *Ibidem*, p. 25.

30. *Ibid.*

31. Les versions anglo-normande et anglaise moderne sont disponibles sur <http://www.legislation.gov.uk/aep/Edw3Stat5/25/2/section/II>.

Aucune des possibilités prévues par cette loi ne peut être liée à une éventuelle attaque contre Édouard V, et encore moins contre Gloucester.

Deuxièmement, même pour les accusations les plus graves, Rivers, en qualité de comte, aurait dû être jugé par un tribunal composé de ses pairs. Cela n'arriva pas, comme on l'a vu. En fait, aucun procès ne fut prévu pour les condamnés. Bellamy juge l'exécution de Rivers, comme celle de Grey, clairement contraire à la loi :

[...] there seems to have been very little [legal process] before the deaths of Earl Rivers [and] Sir Richard Grey.

Il semble qu'il y ait eu vraiment peu de procès légal avant le décès du comte de Rivers et de Sir Richard Grey³².

L'illégalité de cette action est clairement expliquée par Mancini :

Ut nihil sibi suspectum (ubique locorum) relinqueret, dominum de Rivera et Riccardum [...] cum a concilio id non impetrasset, propria auctoritate tanquam protector per certos questores ultimo supplicio affici iussit.

Afin de ne pas laisser n'importe quelle source de danger de toute partie, quand par le Conseil le duc [de Gloucester] ne put obtenir l'exécution du Seigneur de Rivers et de Richard [Grey], [...] par sa propre autorité de Protecteur commanda à ses officiers de les mettre à mort.³³

More, célèbre homme de loi, fournit un récit précis des événements, dans lequel les motivations réelles de ces exécutions sont expliquées plutôt clairement :

[The execution] was done in the presence and by the order of Sir Richard Ratcliffe, knight, whose service the protector specially used in the council and in the execution of such lawless enterprises, as a man that had been long secret with him [...]. This knight, bringing them out of the prison to the scaffold, and showing to the people about that they were traitors, not suffering them to speak and declare their innocence, lest their words might have inclined men to pity them and to hate the protector and his part, caused them hastily, without judgement, process, or manner of order, to be beheaded, and without other earthly guilt but only that they were good men, too true to the king and too nigh to the queen.

L'exécution arriva à la présence et par ordre de Sir Richard Ratcliffe, chevalier, dont le protecteur [i.e. Gloucester] se servit spécialement dans le conseil et pour l'exécution de ces entreprises si illégales, en étant un homme qui avait été longtemps secret avec lui [...]. Ce chevalier, en les conduisant [i. e. Rivers et Grey] de la prison à l'échafaud, et en montrant aux gens présents qu'ils étaient des traîtres, et en les empêchant de parler et de déclarer leur innocence, par peur que leurs mots pouvaient pousser les hommes à avoir pitié d'eux et détester le protecteur et sa partie, leur condamna à la hâte, sans jugement, procès, ou au-

32. J. Bellamy, *The Law of Treason in England in the Later Middle Ages*, Cambridge, Cambridge UP, 1970, p. 215.

33. Mancini, *The Usurpation of Richard III*, p. 112-113.

torité, à être décapitées, cela sans aucune faute sur cette terre outre le fait qu'ils furent des hommes bons, trop fidèles au roi et trop proches à la reine³⁴.

Il est évident que la décapitation de Rivers et Grey fut l'un des nombreux crimes odieux commis par Richard afin d'éradiquer toute menace qui pourrait provenir de la famille de la reine Élisabeth déchuée.

Après la mort d'Édouard et son frère dans la Tour de Londres, qui conduira à l'extinction de la ligne masculine d'York, Richard fut le seul successeur légitime de son frère Édouard IV. Son règne ne dura que deux ans, et sa défaite par Henry Tudor (le futur Henry VII) sera la terrible vengeance à laquelle la reine Élisabeth Woodville participera, par le biais du mariage de sa fille, Élisabeth d'York, avec ce même Henry Tudor. Mais c'est là une autre histoire.

Anthony, Lord Rivers fut donc une victime parfaite et inconsciente de la manœuvre politique qui bouleversa l'Angleterre dans le dernier quart du xv^e siècle. Malgré les origines relativement humbles de sa famille, Rivers avait toutes les caractéristiques d'un noble de haut rang. Courage en combat, fortes vertus morales, une remarquable foi religieuse et une grande passion pour la littérature le caractérisaient. Les trois dernières vertus étaient manifestes même durant la crise la plus difficile de sa vie. On a déjà mentionné l'amour pour son neveu Grey quand ils étaient prisonniers de Gloucester, ainsi que le fait qu'il portait une haire comme signe de contrition au moment de sa décapitation. Un historien contemporain, John Rous, raconte que le 23 juin Rivers fut informé qu'il allait être transféré à Pontefract pour l'exécution, qui aurait lieu le lendemain.³⁵ Avant de partir, en plus de rédiger son testament, il composa une ballade dans laquelle il exprima son désespoir et sa résignation au sort qui l'attendait. Le texte demeure intact à ce jour et, en lisant des passages, on peut bien percevoir la désillusion de Rivers face à un sort si injuste³⁶.

Sumwhat musing
And more mourning,
In remembering
Th'unsteadfastness;

Je réfléchis beaucoup
Et encore plus je regrette
En me rappelant
La mutabilité (des choses).

This world being
Of such wheeling,
Me contrarying,
What may I guess?

Ainsi est fait le monde
Qu'il tourne tellement
Et qu'il me contrarie.
Que puis-je dire?

Les deux dernières strophes recueillent tout le désespoir d'une fin si vile, que Rivers pensait ne pas mériter :

34. More, *The History*, p. 67-68.

35. J. Rous, *Historia Regum Angliae*, éd. par T. Hearne, Oxford, Oxford UP, 1745, p. 210.

36. Le poème entier est édité par Thomas Percy, *Reliques of Ancient English Poetry*, Londres, Templeman, 1839, p. 100. La traduction française est mienne.

Seeing plainly	À voir les choses clairement (franches, sincères)
Fortune doth wry All contrary From mine intent.	Fortune agit de travers De manière totalement opposée À mes intentions.
My life was lent Me to one intent. It is nigh spent. Welcome Fortune!	La vie me fut donnée Pour un but. Elle est presque accomplie. Bienvenue Fortune !
But I ne went Thus to be shent But she it meant: Such is her won.	Mais je n'ai jamais pensé Souffrir une telle honte, C'est pourtant ce qu'elle a voulu ; C'est cela son habitude.

D'une certaine manière, la ballade semble confirmer l'impression que la participation de Rivers aux intrigues politiques de l'Angleterre de l'époque ne fut pas le résultat de son ambition ni de la soif de pouvoir. Il s'est trouvé au centre du coup de Gloucester non pas en tant que membre d'un complot ourdi par les Woodville comme Gloucester voulait le faire croire, mais simplement pour exécuter les instructions de la reine et pour le devoir de loyauté envers son neveu, le jeune roi d'Angleterre, qui voyait certainement en lui un modèle idéal de vertu et de valeur.

Enfin, peut-on dire que Rivers subit le châtement sans commettre le crime ? La réponse semble être oui. Il se trouve que Rivers était, contre sa volonté, la bonne personne au mauvais moment.

APPENDICE

Extrait de la lettre que Rivers envoya à Antoine, comte de la Roche, existante dans le manuscrit London, British Library, MS Harley 4632, fol. 88r, où on raconte l'épisode de la « fleur de souvenance ».³⁷ Le texte a été normalisé selon la ponctuation moderne et les abréviations résolues.

Verité est que le mercredi prouchain aprez le solemnel et devote jour de la Resurrection de notre benoit Sauveur et Redempteur Jésus Crist, pour aucunes mes affaires au partire de la grant messe, je me tiray devers la Royne Dangleterre et de France ma souveraine dame, *et* aqui je suis treshumble subget et frere. Et comme je parlasse a se seigneurie a genoulx, le bonnet hors de la teste comme faire devoie, je ne scay par quelle aventure ne comment il advint, mais toutes les dames de sa compagnie se advironnerent alentour de moy et ne me donnay garde que elles de leur grace me eulrent atachie alentour de ma cuisse dextre ung colier dor garny de pierrie et estoit fait dune lettre qui ala verite quant lappercheuz me fut prez du cueur que du genoulx. Et a icellui colier estoit atachie une noble fleur de souvenance esmaillie, et en manière demprise. Et lors lune delles me dist moult doucement que je preinsse en gre pour celle fois, et adoncques se retrayrent toutes chacune en leur place. Et comme je tout esbahy de ceste aventure me levay pour les laer remercier de leur riche

37. Bentley, *Excerpta Historica*, p. 178-189.

& honorable present, et comme je preinsse mon bonnet que javoye laissie cheoir auprez de moy, je trovay dedens une lettres escriptes en ung delie parchemin seellees et closes dun petit fil dor seulement. Si pensay bien que cestoit le contenu de la volente des dames par escript, et ce que je devoye faire et acomplir pour la noble souverance que par elles mestoit donnee. Lors remeciay tres humblement la Royne qui de sa grace avoit suffert que tant dhonneur me fust fite en sa noble presence, et pairellement aux dames qui le noble present mavoient fait. Et men alay tout droit devant le Roy Dangleterre et de France mon souverain seigneur comme faire le devoye pour lui compter mon adventure et lui monstrier lemprinse qui mestoit chargee. Et lui monstray et baillay la lettre close, luy suppliant en toute humilite quil lui pleust me faire tant dhonneur et de grace que dagreer et consentir la volente des dames en ceste partie et quil me donnst congie et licence dacomplir le contenu dicelles lettres a moy baillees pour laventure de ladiste souvenance mener a fin. Le Roy de sa grace rompi le fil dor et fist lirre lesdistes lettres contenant certains chappitres lesquelz maccorda liberalement et dont la teneur sensuit.

BIBLIOGRAPHIE

- BENTLEY, S., *Excerpta Historica*, Londres, Bentley, 1833.
- COMMYNES P. de, *Mémoires, Livres IV-VI*, présentation et traduction par J. Dufournet, Malesherbes, Flammarion.
- HICKS, M.A., *Edward IV*, Londres, Oxford UP, 2004.
- HICKS, M.A., *Edward V. The Prince in the Tower*, Stroud, Tempus, 2004.
- Ingulph's Chronicle of the Abbey of Croyland, with the Continuations of Peter of Blois and Anonymous Writers. Translated from the Latin with Notes by Henry T. Ryley*, Londres, Henry G. Bohn, 1854.
- MANCINI, D. *The Usurpation of King Richard the Third*, éd. et trad. par C. A. J. Armstrong, Londres, Oxford UP, 1936.
- MORE, T. *The History of King Richard the Third*, éd. par G. M. Logan, Bloomington, Indiana UP, 2005.
- NICHOLS, J., *A Collection of Ordinances and Regulations for the Government of the Royal Household*, Londres, Society of Antiquaries, 1790.
- PERCY, T., *Reliques of Ancient English Poetry*, Londres, Templeman, 1839.
- ROUS, J., *Historia Regum Angliae*, éd. par T. Hearne, Oxford, Oxford UP, 1745